

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1242

29 juin 2009

SOMMAIRE

A. CoRe Consulting S.A.	59609	GDP Sungear Sicav	59571
Adler Mode	59612	HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.	59581
Advantage Participation S.A.	59570	HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.	59610
Affino Group SA	59611	HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	59580
Agiofin Holding S.A.	59607	HEDF II France S.à r.l.	59610
Agiofin Holding S.A.	59607	ING Life Luxembourg S.A.	59611
Aleph	59615	ING Life Luxembourg S.A.	59581
Angel Trains Luxembourg S.à r.l.	59579	ING Lux Insurance International S.A.	59609
ArcelorMittal Centre Logistique Européen	59582	Kamps Private Participation S.A.	59608
A.T. Electronics S.A.	59614	Kanaka Holding S.A.	59615
BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive	59614	Ladelux S.A.	59614
BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive	59612	Lion-Intergestion	59615
BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive	59612	London Bridge Holding S.A.	59572
Bonni International S.A.	59610	Lux Trade Development S.A.	59608
Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A.	59608	Maier und Hassel S.A.	59616
Camaro S.A.	59612	Mail Order World S.A.	59570
Couello Investments S.A.	59580	Marnel Diffusion S.A.	59614
Dilam Company S.A.	59579	Montevideo Holding S.A.	59607
Domaine de la Garde	59611	P.B. Participations	59611
DSI Investment S.à r.l.	59583	Powerloct Europe S.A.	59613
Emerging Europe Real Estate Trust Sàrl	59613	R02 (Luxembourg) S.A.	59571
ERACLES Investments	59613	REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l.	59579
Esther Sixteen S.à r.l.	59580	Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.	59572
European Forest Resources (Sweden) S.à r.l.	59582	Soluphil S.A.	59612
Financial Trees Holding S.A.	59578	Sraddha A.G.	59614
Fishing Eastern SA	59581	Three Invest S.A.	59608
Fivecom S.A.	59609	Top Nutrition, Sport et Management S.A.	59613
Formation	59616	Top Productions Méditerranée S.A.	59613
		Triton Biopharma sàrl	59571
		Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI- CAR	59608
		Waterslim Holding S.à r.l.	59615

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.043.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 4 mai 2009 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 19 novembre 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 19 novembre 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 4 mai 2009.

MAIL ORDER WORLD S.A.

M.O.W. S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Madame Catherine DE WAELE / Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009071633/31.

(090084918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Advantage Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03 avril 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009071632/23.

(090084915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

GDP Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2009

En date du 28 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 28 février 2009, de Madame Alessandra Ramadori en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration

- de ratifier la cooptation, avec effet au 28 février 2009, de Monsieur Alberto Carpani, GDP SIM SpA, Via Leone XIII 14, I - 20145 Milan, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Alessandra Ramadori, démissionnaire

- de ratifier la cooptation, avec effet au 28 février 2009, de Monsieur Alberto Carpani, GDP SIM SpA, Via Leone XIII 14, I - 20145 Milan, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Alessandra Ramadori, démissionnaire

- de renouveler les mandats de Monsieur Cristiano Carraroli, de Monsieur Stefano Caspani, de Madame Francesca De Bartolomeo et de Monsieur Alberto Carpani en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009071246/23.

(090083768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 14 mars 2009 de la société R02 (Luxembourg) que les associées ont pris les décisions suivantes:

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) SA. agissant sa qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 17 septembre 2007 et jusqu'au 16 septembre 2013.

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. agissant sa qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 17 septembre 2007 et jusqu'au 16 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009071143/21.

(090083438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Triton Biopharma sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.753.

Le Bilan au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071800/10.

(090084747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

London Bridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.863.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 avril 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet immédiat au poste de Commissaire aux Comptes de la Société.

Son mandat commencera avec la revue des comptes au 31 décembre 2008 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC et Violène ROSATI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009071267/23.

(090084085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 146.407.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by:

Ms Sarah BRAVETTI, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 29th 2009.

and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of November at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 30 June 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "VALON S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130); Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Mademoiselle Sarah BRAVETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mai 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de

«Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de novembre à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2010.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

59578

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130); Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086) ; Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6328. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009070901/239/333.

(090083635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Financial Trees Holding S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.756.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Stefano De Meo / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009072135/15.

(090085183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Angel Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 05 juin 2009

Par les résolutions du 05 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de Mark Dunstan en tant que gérant catégorie A de la Société, prenant effet le 19 mai 2009;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, gérant catégorie A, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. David Dujacquier, gérant catégorie A, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Ms. Maire Gallagher, gérant catégorie A, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Rolf Althen, gérant catégorie B, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071269/22.

(090083615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 127.808.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 mars 2007, acte publié au Mémorial C N ° 1358 du 4 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REF Poland 2012 Luxembourg S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072108/15.

(090085276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Dilam Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.195.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 avril 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DILAM COMPANY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072431/17.

(090085755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Esther Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.864.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009 que:
La démission de Madame Mary WARD, Administrateur de Sociétés, domicilié à Castle Street, 12, St. Helier, Jersey JE2 3RT, en tant que Gérant de la société, a été acceptée avec effet au 27 mars 2009.

Monsieur Owen LYNCH, Administrateur de Sociétés, domiciliée à, 3rd Floor, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY.Chanel Islands, à été nommée en tant que Gérant de la société, avec effet au 27 mars 2009, pour une période de 2 ans se terminant à l'Assemblée Générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pou extrait conforme

Pour la société

ESTHER SIXTEEN SARL

Signature

Référence de publication: 2009072467/19.

(090085358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Couello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.219.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juin 2009

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COUELLO INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072432/17.

(090085743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 130.005.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072415/18.

(090085138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

Les mandats d'administrateurs de Gilbert DE GRAEF (administrateur et Président), Rik VANDENBERGHE (administrateur et Vice-Président), Karl VAN BORM et Andrew CHUA (adresse professionnelle des administrateurs: 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de la société Ernst & Young (sise 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach) en tant que réviseur d'entreprise pour un période de un an qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072412/17.

(090085159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.565.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072413/18.

(090085146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fishing Eastern SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.697.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 05 mai 2006 que:

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, M. Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes, Madame Malvina VERDIER, demeurant à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse avec pour échéance l'assemblée générale de 2011, statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072430/19.

(090085768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ArcelorMittal Centre Logistique Européen, Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 9.077.

—
Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009

L'Assemblée Générale décide en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par l'article 8 des statuts de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Gastineau suite à son départ à la retraite.

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM.

Philippe NICOLAS, administrateur et président du conseil

adresse privée: 17, rue des Cultivateurs, B-6792 Halanzy date d'expiration AGO 2012

Jean-Jacques GELHAUSEN, administrateur

adresse privée: 18, rue des Prés, L-8147 Bridel date d'expiration AGO 2012

Gérard STOLL, administrateur

adresse privée: 12, Massewee, L-6186 Gonderange date d'expiration AGO 2012

Jean-Michel dit Jim DENGLER, administrateur

adresse privée: 183, rue des Champs, L-3442 Dudelange date d'expiration AGO 2012

Nico REUTER, administrateur

adresse privée: 7, rue du Kiem, L-5465 Waldbredimus date d'expiration AGO 2012

Stefan DEHEYDER, administrateur

adresse privée: 8, Turfbeemd, B-2800 Mechelen date d'expiration AGO 2012

Christian KOCH, administrateur

adresse privée: 39, Moersbroicher Weg, D-40470 Dusseldorf date d'expiration AGO 2012

Pascal GENEST, administrateur

adresse privée: 10, rue Walram, L-2715 Luxembourg date d'expiration AGO 2012

Differdange, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

G. STOLL / Ph. NICOLAS

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009072511/32.

(090085519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

European Forest Resources (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.423.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- Le siège social de la société European Forest Resources Holdings S.à r.l, en sa qualité d'associée de la Société, a été transféré lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 22 décembre 2008 et se trouve désormais au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour European Forest Resources (Sweden) S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072419/21.

(090085018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Tension Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.149,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 May 2009.

- "DSI MEP GmbH & Co KG", having its registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered under HRA 44115 with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 May 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "DSI Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.150 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 July 2005, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 9 November 2005 (number 1176, page 56432) (the "Mémorial C"). The Company's articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 18 December 2007 (number 2936, page 140900).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

First resolution

Considering the below restatement, the shareholders decide that the Company shall still, towards third parties, be bound by the signature of any two board members and by the joint or single signature of any person or persons to whom a special signatory power has been delegated by the Company's board of managers.

Second resolution

The shareholders resolve to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company, which shall now be read as follows:

"A - Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Corporate form There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination The Company will have the denomination DSI INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered office The registered office is established in Luxembourg-City.

5.1 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B - Share capital - Shares

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 Share Capital

The share capital is fixed at two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) divided into (i) two million (2,000,000) preferred A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1. -) each, all subscribed and fully paid and (ii) five hundred thousand (500,000) class B ordinary shares (the "Class B Shares" or "Management Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1. -) each, all subscribed and fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares (together referred to as the "Shares" and individually a "Share") can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. The holders of the Class A Shares are together referred to as the "Shareholders"

6.2. Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of Shares are ruled in the present Articles.

6.3. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6.4. The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the majority rules set out by article 17 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

6.5. In case of reduction of share capital, the share capital of the Company and the share premium attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions.

6.6. If an increase of share capital of the Company is implemented, the Class A Shareholder and any other shareholder of the Company (other than Pool KG) will be offered the right to subscribe (Bezugsrecht) directly for new Shares pro rata to its then existing shareholding in the Company.

6.7 If new Shares are issued with a share premium or with other related obligations (including the obligation to provide additional debt funding) the same terms and conditions relating to the subscription of new Shares shall apply to all persons subscribing. All additional Shares in, and any additional debt or other instruments issued by, the Company acquired by Pool KG, in connection with rights to subscribe (Bezugsrechte) attaching to the Management Strip Stake held by it shall be deemed to be Management Shares or Management Shareholder Loans as the case may be and thus constitute part of the Management Strip (and the relevant Manager's Management Strip Stake) in the meaning of the Articles.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C - Management

Art. 8. Board of managers

8.1. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body in accordance with the provisions set out hereafter. The Board of Managers shall consist of up to four (4) board members (each a "Board Member" or collectively the "Board Members"), one of whom shall be appointed as chairman (the "Chairman"), unless the shareholders general meeting resolves upon an increase or decrease of the number of the Board Members.

8.2. The Board Members (including the Chairman) shall be nominated by the shareholders (according to the rules required under applicable law) whereby one of the Board Members shall be a designee of the CVC ERISA Fund (i.e. CVC European Equity Partners IV (A) L.P.).

8.3. Only the person who nominates a member of the Board of Managers under articles 8.2 shall be entitled to propose the dismissal or the suspension of such member and may do so at any time, for any reason and with or without notice, which could then only be resolved by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders pursuant to article 17. A Board Member (other than the chairman) may resign on one month's notice by notice in writing to the Chairman of the Board of Managers.

8.4. With respect to the appointments in article 8.2, the Shareholders shall if a shareholders' resolution is required vote in favor of the appointment of the person(s) duly nominated or entitled to be appointed. The Shareholders shall vote in favour of the dismissal or suspension of a member of the Board of Managers in accordance with article 8.3 if and when such dismissal or suspension is requested by the person pursuant to whose nomination such member was appointed.

8.5 The following matters require prior approval by resolution of the board of managers of Luxco 3, passed at the simple majority:

8.5.1 the adoption of the business plan and of budgets for the Target Group;

8.5.2 the alteration of the accounting reference dates of the Company or of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company (the "Subsidiary") or the alteration of the accounting policies of the Company or any Subsidiary;

8.5.3 the incurring of borrowings by the Company or any of its Subsidiaries except other than as pursuant to credit facilities agreements;

8.5.4 the alteration of such credit facilities agreements or intercreditor arrangements;

8.5.5 any action or omission that would constitute a breach of the Shareholders' Agreement, the credit facilities agreements or intercreditor arrangements;

8.5.6 agreeing, varying or the revocation (in whole or in part) of an authorisation list specifying levels of authority for various levels of the Target Group's management team, (e.g. for local managing directors, divisional heads, the CEO and the Chairman), such authorisation list to include at least the following matters: capital expenditure, consultancy and advisor projects, litigation, employment (including pensions and benefits) and disposal of material assets, provided that until any authorisation list is approved, approval is required in accordance with the DSI Group's Limits of Authority as in force at 1 June 2008;

8.5.7 the entry into, termination or variation of any contract (including employment contract) or arrangement between (a) any member of the Company's Group and (b) a Manager or a person who in relation to a Manager is a connected person, including the variation of the remuneration or other benefits under such a contract or arrangement, and the waiver of any breach of such a contract or arrangement;

8.5.8 the creation of any encumbrance over any asset of any member of the Company's Group and the giving of any guarantee by the Company or any Subsidiary, other than pursuant to or permitted under the credit facilities agreements or in the ordinary course of trading;

8.5.9 the acquisition and disposals of businesses by any member of the Company's Group.

Art. 9. Board proceedings

9.1 The Board of Managers shall elect the Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Board Member elected for this purpose from among the Board Members present at the meeting.

9.2 Meetings of the Board of Managers shall be held at the office of the Company in Luxembourg unless the Board Members unanimously decide to hold the meeting at some other place in Luxembourg. All meetings shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other Board Member authorized by the Chairman shall convene and chair the meetings. Meetings shall be held as often as the business of the Company so requires, but at least quarterly per calendar year. Every Board Member can demand that a meeting be called. The meetings of the Board of Managers shall be called in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the Board Members waive these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Managers in which case the notice can be reduced to one (1) day. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as a part of the notice period.

9.3. Absent Board Members may be represented by other Board Members only. Experts and other persons can be invited by the Chairman, or by any Board Member authorized by the Chairman, to participate in a meeting. Minutes are to be kept of each meeting of the Board, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be signed by the Chairman or any other member to whom the Chairman delegates this task. A copy of the minutes shall be sent to every Board Member.

9.4 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings. In particular, one or more Board Members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

9.5 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a majority of the Board Members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote. A written decision, signed by all the Board Members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Board Members.

9.6 A meeting of the Board of Managers may adopt resolutions only if at least two (2) Board Members are present or represented.

9.7 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Board Members in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, duly convened.

9.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board of Managers or by any two Board Members. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Board Managers.

Art. 10. Board Powers, Binding Signatures

10.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders or as may be provided herein.

10.2. The Company will be bound by the signature of any two Board Members and by the joint or single signature of any person or persons to whom a special signatory power has been delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Board Indemnification

11.1. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 11.3. below, every person who is, or has been, a Board Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3. No indemnification shall be provided to any Board Member or officer:

11.3.1. against any liability to the Company or its shareholders by reason of material breach of the present Articles, fraud, wilful misfeasance, bad faith, gross negligence, or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

11.3.2 with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

11.3.3. in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

11.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Board Member or officer may now or hereafter be entitled. It shall continue as to a person who has ceased to be such Board Member or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

11.6 The Board Members shall be reimbursed for their reasonable expenses resulting from their duties.

Art. 12. Conflicts No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D - Transfer of shares

Art. 13. Share transfer restrictions

13.1 No disposal of the Management Strip Stake held by a Manager, any Approved Family Member or an Investment Vehicle or, parts thereof, including without limitation the transfer and encumbrance of Management Shares, shall be permitted other than with the prior written consent of the Class A Shareholder. These transfer restrictions expire upon an IPO without prejudice to any ongoing transfer restrictions due to lock-up periods and other restrictions customary

in connection with an IPO. The present article 13.1 also applies to any disposal of Shares or other interest in an Investment Vehicle.

13.2 All Managers shall together hold their indirect participations in Management Strip through Pool KG. The Class A Shareholder shall consider in good faith:

13.2.1 a request by a Manager to transfer all or part of that Manager's Management Strip Stake to family members, in particular in the context of inheritance planning (any person approved hereunder an "Approved Family Member"); and/or

13.2.2 a request by a Manager and any Approved Family Member permitted under article 13.2.1 who holds (indirectly) an interest of more than 1% in the Company to hold his stake in Pool KG through his own investment vehicle (an "b"), provided always that the Class A Shareholder is satisfied that part of the Management Strip Stake so transferred or so held shall be and remain subject to the restrictions and provisions of the present Articles. For the avoidance of doubt and without prejudice to article 13.1 no Management Strip Stake or parts thereof, including without limitation Management Shares, may be transferred to or pledged in favour of a competitor of Target Group or any other third party. The present article 13.2 (last sentence) also applies to any disposal of Shares or other interest in an Investment Vehicle.

13.3 In addition, Reserve GmbH shall be entitled to acquire the entire Management Strip Stake held by a Manager as well as by any relevant Approved Family Member or Investment Vehicle, in the following circumstances and accordingly, each Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle hereby irrevocably offers to sell and transfer on the terms of this article 13 and article 16 its entire Management Strip Stake to Reserve GmbH or such person as it may nominate. Reserve GmbH or such person as it may nominate may accept this offer by giving notice in writing to each such Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle. Article 16.5 shall apply mutatis mutandis ("Default Call Options"):

(i) insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated (or declined for lack of assets) against the Manager or any relevant Approved Family Member or Investment Vehicle or any resolution is passed or order or declaration made for the winding up, liquidation or cessation of the relevant Investment Vehicle as the case may be;

(ii) the creation of any pledge, lien or encumbrance over (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated against the Management Strip Stake held by the Manager or any relevant Approved Family Member or Investment Vehicle as the case may be;

(iii) the relevant Manager or the relevant Approved Family Member ceasing to control, and to be economic owner of 100% of the relevant Investment Vehicle.

Reserve GmbH may transfer any such Default Call Option right to another person nominated by it in its discretion.

Art. 14. Tag Along

14.1 Upon any privately negotiated sale of Shares by the Class A Shareholder (except for the Exempted Sales according to article 14.4) (each a "Triggering Sale"):

(a) each other Shareholders (other than Pool KG) is entitled to sell up to a pro rata proportion of its Shares in the Company; and

(b) each Manager is entitled, also on behalf of any relevant Approved Family Members or Investment Vehicles, to cause Pool KG, as the case may be, to sell up to a pro rata proportion of the Management Shares held for or allocable to the Manager (including those held for any relevant Approved Family Member or Investment Vehicle),

including in each case, if so required by the Class A Shareholder, the same proportion of Shareholder Loans or Management Shareholder Loans ("Tag-Along Right") in such sale. To the extent permitted by applicable law, Class A Shareholder may determine that such Shares and loans are either sold to the third party transferee ("Third Party") or otherwise as the Class A Shareholder may direct.

14.2 The Class A Shareholder will inform any other Shareholders and the Managers in writing about all conditions of the negotiated sale and in particular about the number of Shares and the amount of any Shareholder Loans, to be sold and the consideration and any circumstance which may affect the amount of the consideration (the "Tag Along Offer"). The Tag Along Offer can only be accepted within a period of two (2) weeks following the receipt of the Tag Along Offer from Class A Shareholder and by means of a written declaration to Class A Shareholder or any agency nominated in the Tag Along Offer, provided that upon request of Class A Shareholder such acceptance must be notarised. If a Manager has accepted the Tag Along Offer, he is obliged to procure that any relevant Approved Family Member and Investment Vehicle and/or Pool KG, as the case may be, sells the relevant proportion of the Management Strip allocable to him to the relevant Third Party or acquirer nominated by Class A Shareholder at the same price, on the same terms as Class A Shareholder, and subject to the same representations, warranties and other restrictions and limitations which have been agreed by Class A Shareholder. The Tag Along Offer may provide that each other Shareholders, including Pool KG, and each Manager, as well as each Approved Family Member and Investment Vehicle shall, notwithstanding any power of attorney granted to Class A Shareholder, grant a power of attorney pursuant to which Class A Shareholder or any third party nominated by Class A Shareholder is authorised to conclude the sale and purchase agreement with the potential Third Party or acquirer nominated by Class A Shareholder subject to the same conditions as are determined by and apply

to Class A Shareholder. In the event the Tag Along Offer provides for such power of attorney, the Tag Along Offer can only be accepted if the relevant power of attorney is granted in the requested form.

14.3 In the event other Shareholders or the Managers do not accept the Tag Along Offer in time, they may - as long as Class A Shareholder holds (directly or indirectly) shares in Target Holding - sell their Shares and Shareholder Loans or Management Shares and the Management Shareholder Loans (directly or indirectly) only after another event has occurred which pursuant to the terms of these Articles triggers the Tag-Along Right or Drag-Along Right.

14.4 No Tag-Along Right will apply to transfers by the Class A Shareholder to (i) the CVC Funds, the Class A Shareholder or to their respective Affiliates (including on a distribution in kind or specie, to the underlying Class A Shareholder in such Affiliates), or to another institutional Class A Shareholder which is advised or managed by the adviser or manager of such CVC Funds, (ii) with respect to a co-investment or similar scheme related to the CVC Funds ("Co-Investment Scheme") to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-Investment Scheme, (iii) to parent companies of Class A Shareholder, if any, (iv) to Pool KG, Reserve GmbH or another shareholder who has acceded to the Shareholders' Agreement, or (v) sales of Shares previously sold to Class A Shareholder or any of its affiliates in accordance with the final sentence of article 14.1 or similar provisions in a Drag Along Sale (article 15 below), provided that such transfer does not constitute a quasi-exit by the CVC Funds in contravention of the principles of the Shareholders' Agreement, each of such cases an "Exempted Sale".

Art. 15. Drag Along In the event that the Class A Shareholder intends to sell to a Third Party more than 50% of the Shares (and Shareholder Loans) held by it in the Company, Class A Shareholder shall be entitled to require all other Shareholders, including Pool KG, as well as the Managers and any Approved Family Member and any Investment Vehicles to sell, and each other shareholder, including Pool KG, each Manager, each Approved Family Member and each Investment Vehicle hereby irrevocably offers to sell and transfer to Class A Shareholder or any Third Party nominated by it from their Shares and Shareholder Loans, or from their Management Strip and Management Strip Stake, as the case may be, that proportion (or as the case may be all) which is equal to the proportion of the Shares (and Shareholder Loans) sold by the Class A Shareholder in the course of the relevant transaction to the total aggregate number of Shares (and Shareholder Loans) held by Class A Shareholder in the Company at the relevant time (the "Drag-Along Right"). Any and such sale and transfer shall in all material respects be subject to the same terms and conditions for Class A Shareholder, and any other shareholder in the Company, including Pool KG and the Managers, any Approved Family Members and any Investment Vehicles as are agreed between Class A Shareholder and the Third Party. All Shareholders of the Company, including Pool KG, and each Manager, Approved Family Member and Investment Vehicles each irrevocably empowers Class A Shareholder to conclude a sale in accordance with this article 15 on its behalf. If Class A Shareholder intends to exercise its Drag Along Right it shall give notice thereof to the all other shareholders of the Company, including Pool KG, and to the Managers and to any Approved Family Member and any Investment Vehicles in the manner set forth under article 14.2 which shall apply mutatis mutandis. The Class A Shareholder shall have no Drag-Along Right and this article 15 shall not be applicable in the case of any sale, which qualifies as an Exempted Sale.

Art. 16. Leaver Provisions

16.1 For the purpose of this article:

16.1.1 A Bad Leaver is a Manager who:

(a) within a period of five (5) years after his Effective Investment Date ("Initial 5 Year Period"):

- (i) voluntarily resigns or terminates his service agreement for a reason other than for cause; or
- (ii) does not renew his then existing employment or service agreement without replacing it by a new one or a renewal of his then existing employment or service agreement, provided that the Manager has been offered a renewal or extension of his employment or service agreement on terms and conditions substantially at least equal to the terms and conditions of the expiring agreement for a period at least up to the end of the Manager's Initial 5 Year Period; or

(b) at any time after the date of the Shareholders' Agreement:

(i) is dismissed or terminated by a member of the Company's Group for cause (außerordentliche Kündigung aus wichtigem Grund); or

(ii) is in material breach of the Shareholders' Agreement (each a "Material Breach"), who does not have (or who loses) the unrestricted power to hold and dispose over the Management Strip Stake attributable to him (e.g. by reason of §1365 German Civil Code) or if legal, beneficial or economic ownership in all or any part of the Management Strip Stake attributable to the Manager passes or threatens to pass to a third party, e.g. in case of a divorce; the foregoing applies mutatis mutandis to any part of the Management Strip Stake held by any Approved Family Member or an Investment Vehicle.

16.1.2 A Good Leaver is a Manager who:

(a) ceases, or gives or receives notice to cease, to be employed or otherwise engaged by the Company's Group on a fulltime basis and who is not a Bad Leaver; or

(b) leaves due to death or permanent disability (as defined by labour or social security law in the jurisdiction in which the Manager resides as determined by Class A Shareholder), or who retires at age 65 or later; or

(c) who is to leave the Company's Group and is designated as a Good Leaver by Class A Shareholder in its discretion, whereby when exercising such discretion, Class A Shareholder may specify a price other than set out in 16.6, provided that such price may not be higher than would otherwise be payable under the terms of these Articles.

16.2 If a Manager becomes a Good Leaver or Bad Leaver, then any Approved Family Member or Investment Vehicle holding any Management Strip Stake constituting parts of or deriving from the Management Strip Stake originally allocated to such Manager shall be deemed to be and shall for all purposes of these Articles be treated as a Good Leaver or Bad Leaver accordingly.

16.3 If a Manager becomes a Leaver and the Trigger Date falls within his Initial 5 Year Period, Reserve GmbH shall be entitled to acquire the entire Management Strip Stake attributable to him (including his limited partnership interest in Management KG (comprising the liability amount (Hafteinlage) and the limited partnership interest and all rights to capital or other accounts)) on the terms of this article 16. By becoming a shareholder of the Company, each such Manager and any permitted Approved Family Member and/or Investment Vehicle grants Reserve GmbH the right to so acquire the Leaver's entire Management Strip Stake in such circumstances and, accordingly, each Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle hereby irrevocably offers to sell and transfer on the terms of this article 16 its entire Management to Reserve GmbH or such person as it may nominate; Reserve GmbH or such person as it may nominate may accept this offer by giving notice in writing to each such Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle within the period specified in article 16.5 ("Leaver Call Option"). Reserve GmbH may transfer any such Leaver Call Option right to another person nominated by it in its discretion.

16.4 If a Manager becomes a Leaver and the Trigger Date falls after expiry of his Initial 5 Year Period, Reserve GmbH shall be entitled to acquire the entire Management Strip Stake attributable to him (including his limited partnership interest in Management KG (comprising the liability amount (Hafteinlage) and the limited partnership interest and all rights to capital or other accounts) on the terms of this article 16. By becoming shareholder of the Company, each such Manager, and any permitted Approved Family Member and/or Investment Vehicle grants Reserve GmbH the right to so acquire the Leaver's entire Management Strip Stake in such circumstances and, accordingly, each Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle hereby irrevocably offers to sell and transfer on the terms of this article 16 its entire Management Strip Stake to Reserve GmbH or such person as it may nominate. Reserve GmbH or such person as it may nominate may accept this offer by giving notice in writing to each such Manager, Approved Family Member and Investment Vehicle within the period specified in article 16.5 ("Exit Call Option"). Reserve GmbH may transfer any such Exit Call Option right to another person nominated by it in its discretion.

16.5 Any Call Option triggered within the relevant period specified in articles 16.3 or 16.4, shall expire 6 months after the relevant Trigger Date. Upon timely exercise of a Call Option, Reserve GmbH (or such other entity or person nominated by Reserve GmbH as the case may be) will acquire the entire Management Strip Stake of the Leaver (including all or any part held by any Investment Vehicle and/or any Approved Family Member). On the Trigger Date, all voting and other rights in respect of the relevant Management Strip Stake are suspended and neither the Manager, any Approved Family Member, any permitted Investment Vehicle nor Pool KG shall or shall be entitled to exercise them.

16.6 The purchase price payable under a Leaver Call Option depends on the Leaver case and the timing as follows:

16.6.1 Good Leaver:

(a) if the Trigger Date falls on or before the first anniversary of the Leaver's Effective Investment Date, all the Management Shares attributable to his Management Strip Stake shall be valued at the Cost attributable to those Shares;

or

(b) if the Trigger Date falls after the first anniversary of the Leaver's Effective Investment Date:

(i) if the Trigger Date falls after the first anniversary of, but less than 13 months after the Leaver's Effective Investment Date, 25% of the Management Shares attributable to his Management Strip Stake shall be valued at the Fair Market Value applicable at the Trigger Date; and

(ii) for each completed calendar month (if any) after the first anniversary of the Leaver's Effective Investment Date up to the fourth anniversary of the Effective Investment Date, a further 2.0833% of the Management Shares attributable to his Management Strip Stake shall be valued at the Fair Market Value applicable at the Trigger Date; and

(iii) the remainder of the Management Shares attributable to his Management Strip Stake shall be valued at the Cost attributable to those Shares;

or

(c) if the Trigger Date falls after the fourth anniversary of the Leaver's Effective Investment Date 100% of the Management Shares attributable to his Management Strip Stake shall be valued at the Fair Market Value applicable at the Trigger Date;

plus

(d) whenever the Trigger Date falls, the entire nominal amount of the Management Shareholder Loans attributable to his Management Strip Stake plus accrued but unpaid interest attributable thereto up to the Trigger Date;

minus

(e) whenever the Trigger Date falls, all Value Out, except to the extent a Liquidity Event which gave rise to all or part of the Value Out has already been reflected in the calculation of Fair Market Value,

but shall not be less than zero.

16.6.2 Bad Leaver:

(a) whenever the Trigger Date falls, the lower of either:

(i) his Cost plus any accrued but unpaid interest attributable to the Management Shareholder Loans attributable to his Management Strip Stake up to the Trigger Date; or

(ii) the Fair Market Value of the Management Strip Stake at the Trigger Date;
minus

(b) whenever the Trigger Date falls, all Value Out

but shall not be less than zero.

16.7 The purchase price payable under an Exit Call Option is the Exit Value minus all Value Out, except to the extent a Liquidity Event which gave rise to all or part of the Value Out has already been reflected in the calculation of Fair Market Value, but shall not be less than zero.

16.8 In the case of a Default Call Option, the relevant Manager will be deemed to be a Bad Leaver for valuation purposes. If, however, the Manager can demonstrate to Class A Shareholder's satisfaction (acting reasonably) that he has neither caused nor is responsible for the situation giving rise to the Default Call Option being triggered and that he has used reasonable best efforts to defend against or avoid such situation he shall be treated as a Good Leaver for valuation purposes. For the avoidance of doubt the Default Call Option shall apply to the entire Management Strip Stake.

16.9 The purchase price under a Call Option is due and payable as follows:

(a) under a Leaver Call Option or a Default Call Option: on the Option Completion Date; or

(b) under an Exit Call Option:

(i) an amount equal to the Cost minus all Value Out is due and payable on the Option Completion Date; and

(ii) if the Exit Value exceeds the sum of Cost plus all Value Out, such excess shall only be due and payable upon completion of the Exit and shall be paid out of the net cash proceeds of Exit as set out in article 22.3 without undue delay after the proceeds of the Exit have been received. For the avoidance of doubt any payment made to the Manager under (i) will not be repaid if the Exit Value is actually lower than the Cost minus all Value Out.

16.10 The amount payable under a Leaver Call Option, under article 16.9(b)(i) in connection with an Exit Call Option or under a Default Call Option shall bear interest at a rate of 3% p.a. from the Trigger Date up to but not including the date on which payment is made to the relevant Manager and any relevant Approved Family Member and/or Investment Vehicle.

16.11 Class A Shareholder may request from each Manager, any Approved Family Member and any Investment Vehicle that he/it pledges his/its Shares in his Investment Vehicle and/or, as the case may be, his interest in Pool KG to secure his/its obligations under these Articles, the contract pursuant to which a Manager acquires such interest and/or any other agreements entered into between Class A Shareholder or any member of the Company's Group in connection therewith.

16.12 Class A Shareholder may in its discretion agree with a Leaver that different terms from those set out in this article 16 shall apply, in particular, as to the purchase price payable and the timing of payments, provided that any purchase price agreed may not be higher than that which would otherwise be payable under the terms of the present Articles.

16.13 Class A Shareholder shall notify a Leaver of the Fair Market Value within two weeks of the Trigger Date. If within four weeks of the Trigger Date, a Leaver objects to the valuation notified by the Class A Shareholder and a mutually acceptable solution cannot be agreed within a period of four weeks after the objection has been raised, the objecting Manager may request that an external expert (Schiedsgutachter) is to be appointed by joint decision of Class A Shareholder and the objecting Manager or, if such joint decision cannot be reached within a further two weeks, by an expert to be appointed by IDW (Institut der Wirtschaftsprüfer). This Schiedsgutachter shall determine the Fair Market Value as at the date to which the last valuation reported by the CVC Funds to their investors was made and on a comparable basis. The Fair Market Value determined by the expert may, for the avoidance of doubt, be higher or lower than the Fair Market Value as notified by Class A Shareholder. For the purpose of his determination, the Schiedsgutachter shall apply (i) the consolidated EBITDA shown in the last audited consolidated financial statements of the Company's Group, (ii) a market multiple and (iii) a debt/cash free basis. His valuation shall be binding for Class A Shareholder and the objecting Manager. The costs of such external expert shall be borne by the objecting Manager, if the Fair Market Value determined by the external expert does not exceed the Fair Market Value notified by Class A Shareholder by at least 10 percent. Otherwise such costs shall be shared equally between the Class A Shareholder and the Manager.

16.14 For the purpose of article 16:

16.14.1 all references to Management Strip Stake, Management Shares and Management Shareholder Loans are references to those held by or attributable to the Leaver at the Trigger Date, including any acquired after a Leaver's Effective Investment Date, but disregarding, for the determination of Cost, any such instruments that may already have been sold, repurchased, repaid or otherwise transferred prior to the Trigger Date in connection with a Liquidity Event; and

16.14.2. on any Liquidity Event, unless otherwise specifically determined by Class A Shareholder in connection therewith, all Value Out shall be deemed and construed to be applied (and the relevant instruments or securities shall be retired) in the following order:

- a) to repayment of accrued but unpaid interest on Management Shareholder Loans (if any);
 - b) to repayment of principal of Management Shareholder Loans (if any);
 - c) to Vested Shares; and
 - d) to Management Shares which are not Vested Shares,
- and this article 16 shall be construed and applied accordingly.

E - Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17.

17.1. All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders to be held at the registered office of the Company and at least once a year. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

17.2. Each Shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

17.3. Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting or in case the Shareholders agree to consent to any short notice to the Board of Managers, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

17.4. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice, by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences.

17.5. (i) Save as provided under (ii), and (iii) hereafter, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of Shares then in issue.

(ii) Save as provided under (iii), any amendment of the Articles of Incorporation are taken a favourable decision of (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the total number of Shares then in issue (regardless of Class).

(iii) Any decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the Shares in issue.

Art. 18. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of 1915 Law.

F - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year.

Art. 20. Each year, the Board of Managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 21. Distribution of profits Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 22. Dissolution - Liquidation

22.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

22.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

22.3 Distribution of the proceeds upon Exit.

The net cash proceeds of an Exit received and available for distribution (after any escrow deferred payment arrangements or similar arrangements and any taxes or other charges to be borne by any member of the Company's Group) will be used and distributed in the following order:

22.3.1. all transaction costs and expenses incurred in connection with the Exit will be reimbursed;

22.3.2 all loan and credit facilities incurred at the level of the Class A Shareholder or the Company's Group with respect to the financing of any acquisition within the Company's Group or to the further funding of the Company's Group plus any accrued interest thereon will be settled;

22.3.3 any outstanding amount due to a Leaver under article 16 will be settled;

22.3.4 all accrued interest on Shareholder Loans and Additional Shareholder Debt will be settled;

22.3.5 all amounts of principal of Shareholder Loans and Additional Shareholder Debt will be settled;

22.3.6 pari passu with 22.3.5 all amounts of accrued but unpaid dividends on preferred ordinary Shares of the Company shall be paid; and

22.3.7 the remaining amount will be distributed to the shareholders of the Company pro rata to their shareholding in the Company as of the Exit Date.

22.4 For the avoidance of doubt (and without prejudice the order of priority set out above), if and to the extent the proceeds of the Exit are not sufficient to satisfy all the payment obligations in a particular category specified in the ranking above, then within such category the proceeds shall be applied pari passu between the persons entitled thereto in proportion to their respective claims in such category.

Art. 23. Reference to the law Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 24. Definitions

Additional Shareholder Debt

means any additional funding of the Company by way of additional debt (or economically equivalent) financing to be provided by the CVC Funds (through Class A Shareholder) and, if they wish to participate on a pro-rata basis, by any other Shareholders and the Managers (through Pool KG).

Articles

has the meaning set out in article 1.

Affiliates

shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person, and for such purposes (i) the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise; and in addition (ii) when used with reference to the CVC Funds shall include any entity controlled by or under common control with another nominee, trustee, general partner, custodian, adviser or manager of such CVC Funds.

Approved Family Member

has the meaning set out in article 13.2.1.

Asset Sale

means either (i) a Trade Sale or an IPO of Class A Shareholder or Target Holding or any of its subsidiaries, or (ii) the sale of the majority of the shares in Target Holding or any or all of its subsidiaries (by way of a Trade Sale or an IPO) or (iii) the sale of substantially all operational assets (betriebsnotwendiges Vermögen) of Target Holding or any or all of its subsidiaries which in each case leads to the suspension of the business (Betriebseinstellung) of the Target Group.

Bad Leaver

shall have the meaning set out in article 16.1.1.

Board Members

has the meaning as ascribed to it in article 8.1.

Board of Managers

has the meaning as ascribed to it in article 8.1.

Call Option

means each Leaver Call Option under article 16.3, each Exit Call Option under article 16.4 and each Default Call Options under 13.3.

Chairman

has the meaning as ascribed to it in article 8.1.

Class A Shares

has the meaning as ascribed to it in article 6.1.

Class A Shareholder

means the holder of the Class A Shares from time to time.

Class B Shares

has the meaning as ascribed to it in article 6.1.

Company

has the meaning as ascribed to it in article 1.

Company's Group

means the Company and its subsidiaries.

Co-Investment Scheme

has the meaning as ascribed to it in article 14.4.

Cost

means the total amount of cash invested by a Manager and any relevant Approved Family Member or Investment Vehicle for the Management Strip Stake attributable to such Manager (through Pool KG), disregarding any

Default Call Options	accrued, but unpaid interest, profit or dividends.
Drag-Along Right	has the meaning as ascribed to it in article 13.3.
Effective Investment Date	has the meaning as ascribed to it in article 15.
	means the effective date of a Manager's first acquisition of an interest in Pool KG, as the same is specified in the contract pursuant to which he acquires such interest.
Exempted Sale	has the meaning as ascribed to it in article 14.4.
Exit	means a successful IPO, Trade Sale, or Asset Sale.
Exit Date	means the date on which any IPO, Trade Sale, or Asset Sale is closed.
Exit Call Option	has the meaning as ascribed to it in article 16.4.
Exit Value	means an amount equal to the proceeds a Leaver would have received upon completion of the Exit in respect of 100% of the Management Strip Stake attributable to him had he sold that stake on Exit (ignoring any lock-ups or dealing restrictions in the case of an IPO);
Fair Market Value	means, in the case of the Leaver Call Option, the value of the Company as last reported by the CVC Funds to their investors prior to the Trigger Date in accordance with the valuation methods then applied by the CVC Funds, whereby any special discount (if any) with respect to the illiquidity and risk of an unquoted investment versus a quoted investment shall be disregarded.
Good Leaver	has the meaning set out in article 16.1.2.
Initial 5 Year Period	has the meaning set out in article 16.1.1(a).
Investment Vehicle	has the meaning set out in article 13.2.2.
IPO	means the flotation of the Shares of the Company or an affiliated company on a recognised stock exchange, in particular in, but not limited to, Germany, the European Union or the USA.
Law	has the meaning as ascribed to it in article 1.
Leaver	means a Good Leaver or a Bad Leaver.
Leaver Call-Option	has the meaning as ascribed to it in article 16.3.
Liquidity Event	has the meaning as ascribed to it in the definition of "Value Out".
Luxco 3	means DSI International Luxembourg S.à r.l. (formerly MFG International S.à r.l.), a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.523, which is the sole shareholder of Target Holding.
Managers	means existing and future managers of the Company's Group to whom shall be offered the opportunity of an (indirect) co-investment in Target through Pool KG, which shall hold the investment in the Company for them and which are determined by the Class A Shareholder from time to time.
Management Shares	has the meaning as ascribed to it in article 6.1.
Management Shareholder Loans	means the preferred equity certificates issued by the Company to the Managers.
Management Strip	means the Class B Shares (which reflect a 10% interest in the Company) and the Shareholder Loans as being held by Pool KG.
Management Strip Stake	means the Class B Shares and any preferred equity certificate to be issued by the Company from time to time.
Material Breach	has the meaning as ascribed to it in article 16.1.1. (b) (ii).
Option Completion Date	means the date on which transfer of ownership to the relevant Management Strip Stake passes to the purchaser following exercise of a Call Option.
Pool K.G.	means DSI MEP GmbH & Co. KG (formerly MFG MEP GmbH & Co. KG), having its registered seat in Frankfurt am Main (in future: Bad Soden am Taunus), Germany, registered under HRA 44115 with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main.
Shareholder(s)	has the meaning as ascribed to it in article 6.1.
Shareholder Loans	means the preferred equity certificates and the yield free preferred equity certificates issued by the Company from time to time.
Shareholders' Agreement	means any shareholders' agreement which might be entered into between the Shareholders from time to time.
Shares	has the meaning as ascribed to it in article 6.1.

Tag Along Offer	has the meaning as ascribed to it in article 14.2.
Target	means DSI Holding GmbH, which was a limited liability company incorporated under the laws of Germany having its office at Dywidagstr. 1, 85609 Aschheim, Germany, registered under HRB 163190 with the commercial register of the lower court of Munich. Target was then merged into Target Holding and Target Holding has been renamed as DSI Holding (Deutschland) GmbH.
Target Holding	means DSI Holding (Deutschland) GmbH (formerly MFG Holding (Deutschland) GmbH), a limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its office at Dywidagstr. 1, 85609 Aschheim, Germany, registered under HRB 157836 with the commercial register of the lower court of Munich.
Target Group	means all such companies belonging to the Target.
Third Party	has the meaning as ascribed to it in article 14.1.
Trade Sale	means a trade sale of the Shares in the Company to one or more persons (other than the Class A Shareholder or any of its affiliates, any fund managed by the Class A Shareholder or the Managers) either through a sale for cash or a merger, swap or similar share-for-share transaction.
Trigger Date	means the earlier of the date on which notice of a Manager's resignation, termination or dismissal is given, on which a Manager retires or otherwise ceases to be active for the Target Group on a fulltime basis, on which his employment or service contract expires without renewal, on which a Material Breach was committed, on which the power of disposal or legal or beneficial or economic ownership is lost, or on which he dies or becomes permanently disabled.
Triggering Sale	has the meaning ascribed to it in article 14.1.
Value Out	means all cash or cash equivalents, securities, debt instruments, notes or other consideration received by or payable or due to a Manager up to and including the Option Completion Date in connection with the Management Strip Stake attributable to him, including but not limited to: (i) interest, dividends and profit withdrawals and (ii) proceeds of sale, retirement or repayment of any Management Shares or Management Shareholder Loans or Management Strip Stake, in all the foregoing cases under (i) or (ii) whether on a sale, buyback, return or reduction of capital, on repayment or retirement of instruments or securities, on a recapitalisation, refinancing or otherwise (a "Liquidity Event").
Vested Shares	means those Management Shares which are to be valued at Fair Market Value for the purposes of article 16.6.

Any other capitalized terms not defined under the Articles is defined under the Shareholders' Agreement."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "Tension Holding S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.149,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 mai 2009.

- "DSI MEP GmbH & Co KG" (anciennement Deukalion Einhundertfünfundzwanzigste Vermögensverwaltungs-GmbH et ensuite MFG Reserve GmbH), ayant son siège social à Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRA 44115 auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 mai 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "DSI Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.150, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2005 (numéro 1176, page 56432) ("Mémorial C"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2007 (numéro 2936, page 140900).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Considérant la refonte des statuts ci-dessous, les associés décident que la Société, envers les tiers, continuera à être engagée par la signature de deux (2) au moins de l'un quelconque des membres du conseil et par la seule signature de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial a été délégué par le conseil de gérance de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre dans leur intégralité les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui auront dès lors désormais la teneur suivante:

"A - Objet - Durée - Dénomination sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Forme sociale Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet social La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination La Société aura la dénomination DSI INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

5.1 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.2 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1. Capital Social

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) représenté par (i) deux millions (2.000.000) de parts sociales préférentielles A (les "Parts Sociales A") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et (ii) cinq cent mille (500.000) parts sociales ordinaires B (les "Parts Sociales

B" ou "Parts Sociales de Gérance") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B (désignées ensemble comme les "Parts Sociales" ou individuellement une "Part Sociale"), peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, suivant les dispositions légales et les dispositions des présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés"

6.2 Sans préjudice des dispositions légales, les droits des différentes catégories de Parts Sociales, sont régis par les présents Statuts.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites posés par la Loi.

6.4 Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée des Associés votant selon les règles de majorité telles que prévues par l'article 17 des présents Statuts ou le cas échéant, par la Loi relativement à toute modification des présents Statuts.

6.5 En cas de réduction de capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à toute catégorie de Parts Sociales sera remboursée aux détenteurs de la catégorie de Parts Sociales appropriée selon les mêmes conditions.

6.6 Si une augmentation du capital social de la Société est décidée, tout Associé A et tout autre Associé de la Société (autre que Pool KG) aura le droit de souscrire (Bezugsrecht) directement aux nouvelles Parts Sociales au prorata de son actuel actionariat dans la Société.

6.7 Si de nouvelles Parts Sociales sont émises avec une prime d'émission ou avec d'autres obligations y afférents (incluant l'obligation de fournir une contribution supplémentaire) les mêmes termes et conditions relatives à la souscription de nouvelles Parts Sociales s'appliqueront à toute personne y souscrivant. Toutes Parts Sociales supplémentaires, et toute créance supplémentaire ou tout autre instrument émis par la Société et acquis par Pool KG, en relation avec les droits de souscrire (Bezugsrechte) attachés au Management Strip Stake détenus par lui, seront considérés comme étant des Parts Sociales de Gérance ou des Prêts d'Associés de Gérance suivant ce qui est applicable et ainsi constitueront une partie du Management Strip (et du Management Strip Stake de Gérant approprié) dans le sens des présents Statuts.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Sociale.

Les co-propriétaires indivis devront nommer un représentant qui les représentera envers la Société. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des Associés ne pourra pas être une cause de dissolution de la Société.

C - Gérance

Art. 8. Conseil de gérance

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") nommé comme un organe collégial conformément aux dispositions reprises ci-après. Le Conseil de Gérance sera composé au maximum de quatre (4) membres du conseil (chacun étant un "Membre du Conseil" ou collectivement les "Membres du Conseil"), l'un d'eux sera nommé président (le "Président"); l'assemblée générale des associés peut néanmoins s'accorder sur une augmentation ou une diminution du nombre des Membres du Conseil.

8.2. Les Membres du Conseil (y compris le Président) seront nommés par les Associés (conformément à la réglementation légale applicable), l'un (1) d'eux sera nommé par les Fonds CVC ERISA (i.e. CVC European Equity Partners IV (A) L.P.).

8.3. Seule la personne qui nomme un membre du Conseil de Gérance conformément aux articles 8.2 pourra proposer la démission ou la suspension de tels membres et pourra le faire à tout moment, pour une raison quelconque et avec ou sans préavis, laquelle proposition pourra ensuite seulement être autorisée par une décision prise à la majorité simple par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 17. Un Membre du Conseil de Gérance (autre que le Président) peut démissionner moyennant un préavis de un mois adressé par écrit au Président.

8.4. En ce qui concerne les nominations de l'article 8.2, les Associés voteront, si une résolution des Associés est requise, en faveur de la nomination de la ou des personnes nommée(s) ou habilitée(s) à être nommée(s). Les Associés voteront en faveur de la révocation ou suspension d'un des membres du Conseil de Gérance en conformité avec l'article 8.3 si et dans la mesure où cette révocation est demandée par la personne ayant demandé sa nomination.

8.5 Les affaires suivantes sont soumises à l'accord préalable du conseil de gérance de Luxco 3, suivant des résolutions passées à la majorité simple:

8.5.1. l'adoption du plan d'activité et des budgets du Groupe Cible;

8.5.2 la modification de la date de référence d'établissement des comptes de la Société ou de toute entreprise filiale directe ou indirecte de la Société (la "Filiale") ou la modification des méthodes comptables de la Société ou d'une de ses Filiales;

8.5.3 la souscription d'emprunts par la Société ou d'une de ses Filiales à l'exception de ceux prévus par les accords de facilités de crédit;

8.5.4 la modification de tels accords de facilités de crédit ou d'accords entre créanciers;

8.5.5. toute action ou omission qui constituerait une violation du Pacte d'Associés, des accords de facilités de crédit ou des accords entre créanciers;

8.5.6 l'approbation, la modification ou la révocation (en tout ou en partie) d'une liste d'autorisation spécifiant les niveaux d'autorité pour les différents niveaux de l'équipe de direction du Groupe Cible (p.e. pour les dirigeants commerciaux locaux, les chefs de division, le PDG ou le Président), une telle autorisation de liste devant inclure au moins les éléments suivants: les dépenses en capital, les projets de conseil et de consultation, le contentieux, l'emploi (incluant les pensions et les bénéfiques) et la disposition de biens réels, étant entendu que jusqu'à ce qu'une autorisation soit approuvée, l'approbation est nécessaire en conformité avec les Limitations de Pouvoir du Groupe DSI, telles qu'applicables au 1^{er} juin 2008;

8.5.7 la conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat (incluant le contrat de travail) ou accord entre (a) tout membre du Groupe de la Société et (b) un Gérant ou une personne qui est liée à un Gérant, incluant la variation de la rémunération ou d'autres bénéfiques issus de tels contrats ou accords, et la renonciation pour une violation d'un tel contrat ou accord;

8.5.8 la création de toute servitude concernant tout actif d'un membre du Groupe de la Société et l'octroi de toute garantie par la Société ou d'une de ses Filiales, autres que celles prévues ou autorisées par les accords de facilités de crédit ou par le cours normal des affaires;

8.5.9 l'acquisition ou l'aliénation d'entreprises par tout membre du Groupe de la Société.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

9.1. Le Conseil de Gérance élira parmi ses membres le Président. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Membre du Conseil élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Les réunions du Conseil de Gérance se tiennent au siège de la société au Luxembourg à moins que les Membres du Conseil ne décident à l'unanimité de tenir la réunion à un autre endroit du Luxembourg. Toutes les réunions se tiennent en anglais à moins que les membres n'en décident autrement dans des cas spécifiques. Le Président ou tout autre membre autorisé par le Président peut convoquer et présider les réunions. Les réunions se déroulent aussi souvent que les affaires de la Société l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Chaque Membre du Conseil peut demander la tenue d'une réunion. Les réunions du Conseil sont convoquées par écrit, la date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour préliminaire étant indiqués au moins sept (7) jours à l'avance, à moins (i) que tous les Membres du Conseil renoncent à ces formalités, ou (ii) d'un cas d'urgence dûment justifié dans les résolutions prises par le Conseil de Gérance, auquel cas l'information est réduite à un (1) jour. La période d'information commence à courir le jour suivant la mise au courrier de la convocation. Le jour de la réunion ne compte pas comme une partie de la période de notification.

9.3 Les Membres du Conseil de Gérance absents peuvent uniquement être représentés par d'autres Membres du Conseil. Des experts et d'autres personnes, peuvent être invités par le Président ou par tout Membre du Conseil autorisé par le Président, à participer à une réunion. Les minutes de chaque réunion sont établies, mentionnant le lieu et la date de la réunion, les participants, les sujets à l'ordre du jour, et l'essentiel du contenu des résolutions du Conseil. Les minutes sont signées par le Président ou par tout autre membre à qui le Président a confié une telle tâche. Une copie des minutes est envoyée à chaque Membre du Conseil.

9.4 Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées au cours des réunions. Cependant, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, les résolutions du Conseil de Gérance peuvent être adoptées en dehors des réunions, par écrit, par télécopie, par courriel, par téléphone ou vidéo-conférence, sans avoir à respecter les dispositions exposées ci-dessus relatives à la convocation de telles réunions. En particulier, un ou plusieurs Membres du Conseil peuvent participer aux réunions par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires initiés depuis le Luxembourg, permettant ainsi aux personnes y participant de pouvoir communiquer simultanément ensemble.

9.5 Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des Membres du Conseil, présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité de voix, le Président a une voix prépondérante. Une décision écrite, signée par tous les Membres du Conseil, est valable et sans vice, comme si elle avait été prise dans une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être transcrite dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les Membres du Conseil.

9.6 Une réunion du Conseil de Gérance peut adopter des décisions seulement si au moins deux (2) Membres du Conseil sont présents ou représentés.

9.7 Des résolutions circulaires du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises, si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Membres du Conseil en personne. Une telle approbation peut être donnée dans un document seul ou dans plusieurs documents séparés envoyés par fax, courriel, télégramme ou télécopie. Ces résolutions ont le même effet que des résolutions votées durant une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée.

9.8 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le Président du Conseil de Gérance et par deux Membres du Conseil. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil.

Art. 10. Pouvoirs du conseil, Signatures engageant la société

10.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration tombant dans les limites de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

10.2. La Société sera engagée par la signature de deux (2) au moins de l'un quelconque des Membres du Conseil et par la seule signature de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial a été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Indemnités du conseil

11.1. Les Membres du Conseil de Gérance ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

11.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Membre du Conseil ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui la rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été Membre du Conseil ou fondé de pouvoir ainsi que pour tous les montants qu'elle aurait payé ou supporté afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et d'autres montants.

11.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Membre du Conseil ou à un fondé de pouvoir:

11.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'une violation des présents Statuts, de fraude, d'abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

11.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

11.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

11.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu ici sera séparable, n'affectera pas un quelconque autre droit auquel tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Membre du Conseil ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5. Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

11.6. Les Membres du Conseil se verront rembourser tout frais relatifs à l'exercice de leur mandat et ce dans la limite de frais raisonnables.

Art. 12. Conflits Aucun contrat ou transaction autre entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Membres du Conseil ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir en toute matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

D - Transfert de parts sociales

Art. 13. Restrictions de transfert

13.1 Aucune disposition du Management Strip Stake détenue par un Gérant, un Membre de Famille Approuvé ou par un Véhicule d'Investissement ou des parties de ceux-ci, incluant sans réserve le transfert et les charges des Parts Sociales de Gérance, ne sera autorisé sans le consentement écrit préalable de l'Associé A. Ces restrictions de transfert expirent suite à une IPO, sans préjudice de toutes restrictions de transfert dues à des périodes de lock-ups et autres restrictions coutumières en lien avec une IPO. Le présent article 13.1 s'applique également à toutes dispositions de Parts Sociales ou autre intérêt dans un Véhicule d'Investissement.

13.2 Tous les Gérants détiendront ensemble leurs participations indirectes dans le Management Strip au travers de Pool KG. L'Associé A considérera de bonne foi:

13.2.1 une demande de la part d'un Gérant de transférer tout ou partie de ce Management Strip Stake de Gérant à des membres de famille, en particulier dans le contexte d'un héritage planifié (toute personne approuvée de cette façon est un "Membre de Famille Approuvé").

13.2.2 une demande par un Gérant et tout Membre de Famille Approuvé autorisé suivant l'article 13.2.1 qui détient directement ou indirectement un intérêt de plus de 1% dans la Société afin de détenir sa participation dans Pool KG au travers de son propre véhicule d'investissement (un "Véhicule d'Investissement"),

dans la mesure où l'Associé A est satisfait du fait qu'une partie du Management Strip Stake ainsi transféré ou ainsi détenu sera un reste sujet aux restrictions et provisions des présents Statuts. Pour éviter tout doute et sans préjudice des dispositions de l'article 13.1, aucun Management Strip Stake ou partie de celui-ci, incluant sans limitation les Parts Sociales de Gérance, ne peut être transféré ou mis en gage au profit d'un concurrent du Groupe Cibler ou tout autre tiers. Le présent article 13.2 (dernière phrase) s'applique également à toutes dispositions de Parts Sociales ou autre intérêt dans un Véhicule d'Investissement.

13.3 De plus, Reserve GmbH est habilité à acquérir l'intégralité du Management Strip Stake détenu par un Gérant ainsi que par un Membre de Famille Approuvé ou un Véhicule d'Investissement dans les cas suivants et, par conséquent, chaque Gérant, Membre de Famille Approuvé ou un Véhicule d'Investissement propose irrévocablement de vendre et de transférer selon les termes des articles 13 et 16 l'ensemble de son Management Strip Stake à Reserve GmbH ou toute personne qu'il aurait nommé, le cas échéant; Reserve GmbH ou toute personne qu'il aurait nommé peut accepter cette offre en le notifiant par écrit à un tel Gérant, Membre de Famille Approuvé ou un Véhicule d'Investissement. L'article 16.5 des présents statuts s'appliquera alors mutadis mutandis ("Option d'Appel Par Défaut"):

(i) insolvabilité, compromis, faillite (ce qui inclut toute procédure obligatoire qui impose un état des lieux de ses actifs) ou toutes autres procédures devant n'importe quelle juridiction dirigée contre (ou close pour défaut d'actifs) le Gérant ou tout Membre de Famille Approuvé ou Véhicule d'Investissement ou toute résolution prise ou ordonné ou toute déclaration faite pour la dissolution, la liquidation, la cessation des paiements du Véhicule d'Investissement, le cas échéant;

(ii) la création de tout gage, lien, charge (à moins qu'il s'achève dans les quatre semaines de sa constitution), ou toute exécution forcée ou procédure équivalente instiguée à l'encontre du Management Strip Stake détenu par le Gérant ou d'un Membre de Famille Approuvé ou d'un Véhicule d'Investissement, le cas échéant;

(iii) le Gérant concerné ou un Membre de Famille Approuvé cessant de contrôler ou d'être le bénéficiaire économique de 100 % de son Véhicule d'Investissement.

Reserve GmbH peut transférer son droit au Call Option par Défaut à une autre personne nommée de manière discrétionnaire par Reserve GmbH.

Art. 14 Tag Along

14.1 Dans le cadre de toute vente privée négociée de Parts Sociales, effectuée par l'Associé A (sauf pour les Ventes Exemptées selon l'article 14.4) (chacune étant une "Vente Déclencheuse"):

(a) tout autre associé (autre que Pool KG) est habilité à vendre une part proportionnelle de ses Parts Sociales de la Société; et

(b) tout Gérant est habilité, également pour le compte de tout Membre de Famille Approuvé ou Véhicules d'Investissement, de faire en sorte que Pool KG, le cas échéant, vende une part proportionnelle des Parts Sociales de Gérance détenues pour ou, pouvant être alloué au Gérant (incluant celles détenues par tout Membre de Famille Approuvé ou Véhicule d'Investissement),

incluant dans chaque cas, si l'Associé A le demande, la même proportion du Prêt d'Associé ou du Prêt d'Associé de Gérance (le "Droit Tag-Along") dans le cadre cette vente. Dans la mesure de ce qui est permis par la loi applicable, l'Associé A peut décider que de telles Parts Sociales et de tels prêts seraient, soit vendus à un tiers bénéficiaire (le "Tiers"), soit d'une autre manière indiquée par l'Associé A.

14.2 L'Associé A informera tout autre associé et les Gérants par écrit des conditions de la vente négociée et en particulier du nombre de Parts Sociales et du montant de tout Prêt d'Associé destiné à la vente, et de la contrepartie de cette vente, ainsi que de toutes circonstances pouvant modifier le montant de cette contrepartie (l' "Offre Tag Along"). L'Offre Tag Along peut seulement être acceptée dans un délai de deux (2) semaines suivant la réception de l'Offre Tag Along par l'Associé A, par le biais d'une déclaration écrite adressée à l'Associé A ou à tout intermédiaire visé dans l'Offre Tag Along, étant précisée que sur la demande de l'Associé A, cette acceptation devra être notariée. Il doit faire en sorte que tout Membre de Famille Approuvé et Véhicule d'Investissement et/ou Pool KG, le cas échéant, vende une proportion appropriée de Management Strip pouvant lui être alloué à un Tiers ou un bénéficiaire désigné par l'Associé A au même prix, suivant les mêmes termes que l'Associé A, et suivant les mêmes représentations, garanties et autres restrictions et limitations qui ont été autorisés par l'Associé A. L'Offre Tag Along peut stipuler que chaque autre associé, incluant Pool KG et chaque Gérant, ainsi que chaque Membre de Famille Approuvé et Véhicule d'Investissement, et Pool KG, accorderont, nonobstant toute procuration accordée à l'Associé A, une procuration en vertu de laquelle l'Associé A ou tout autre tiers désigné par l'Associé A, sera autorisé à conclure un contre de vente et d'achat avec un Tiers potentiel ou bénéficiaire désigné par l'Associé A, suivant les mêmes conditions que celles déterminées par et appliquées à l'Associé A. Au cas où l'Offre Tag Along prévoit une telle procuration, l'Offre Tag Along pourra seulement être acceptée si la procuration est délivrée dans les formes requises.

14.3 Au cas où d'autres Associés ou les Gérants n'acceptent pas l'Offre Tag Along dans les délais, ils peuvent - aussi longtemps que l'Associé A détient (directement ou indirectement) des parts sociales dans la Holding Cible - vendre leurs Parts Sociales de Gérance et le Prêt d'Associé de Gérance (directement ou indirectement) uniquement après la survenance d'un événement qui, suivant les termes des présents Statuts, déclenche le Droit Tag Along ou le Droit Drag Along.

14.4 Aucun Droit Tag Along ne s'appliquera aux transferts effectués par les Associés A (i) aux Fonds CVC, à l'Associé A ou à leurs Affiliés respectifs (incluant une distribution en nature ou en espèce aux Associés A sous-jacents de tels Affiliés), ou à un autre Associé A institutionnel qui est conseillé ou géré par le conseiller ou l'administrateur de ces Fonds CVC, (ii) eu égard à un plan de co-investissement ou tout autre plan similaire relatifs à ces Fonds CVC (un "Plan de Co-Investissement"), à toute personne qui détient ou est sur le point de détenir des avoirs pour un Plan de Co-Investissement, ou à des agents, employés et partenaires autorisés à recevoir de tels avoirs suivant le Plan de Co-Investissement, (iii) à des sociétés parentes de l'Associé A, s'il y en a, (iv) à Pool KG, Reserve GmbH ou d'autre associé qui est devenu partie au Pacte d'Associés ou (v) ou aux ventes de Parts Sociales préalablement vendues à l'Associé A ou à la Société, ou à l'un de ses Affiliés conformément à la phrase finale de l'article 14.1 ou à des dispositions similaires dans la Vente Drag Along (article 15 ci-dessous), dans la mesure ou un tel transfert ne constitue pas une quasi-sortie par les Fonds CVC en contrevention avec les principes du Pacte d'Associés, chacun de ces cas étant une "Vente Exemptée".

Art. 15. Drag Along. Au cas où l' Associé A déciderait de vendre à un Tiers plus de 50% des Parts Sociales (et Prêts d'Associé) qu'il détient dans la Société, l'Associé A est habilité à exiger de tout autre associé incluant Pool KG, ainsi que le Gérant, de même chaque Membre de Famille Approuvé et tout Véhicule d'Investissement de vendre, et chaque autre associé, incluant Pool KG, chaque Gérant, chaque Membre de Famille Approuvé et chaque Véhicule d'Investissement propose irrévocablement de vendre et de transférer à l'Associé A ou tout autre Tiers nommé par lui leurs Parts Sociales et Prêts d'Associés ou de leur Management Strip et Management Strip Stake, le cas échéant, cette proportion (ou le cas échéant l'intégralité) qui est égale à la proportion de Parts Sociales (et de Prêts d'Associés) vendu par l'Associé A au cours de la transaction concernée au nombre de Parts Sociales totale (et Prêts d'Associés) détenus par l'Associé A dans la Société au moment concerné ("Droit Drag-Along"). Toutes ventes et transferts sera sujet en tous aspects matériels aux mêmes termes et conditions pour l'Associé A, et tout autre associé de la Société, incluant Pool KG et les gérants, tout Membre de Famille Approuvé et tout Véhicule d'Investissements tels qu'ils sont prévus entre l'Associé A et le Tiers. Tout Associé de la Société, incluant Pool KG, et chaque Gérant, Membre de Famille Approuvé et Véhicule d'Investissements

Art. 16. Leaver provisions

16.1 Pour les besoins de cet article:

16.1.1 Un Mauvais Sortant est un Gérant qui:

(a) dans les cinq (5) années suivant la Date Effective d'Investissement ("Période Initiale de 5 Ans"):

(i) démissionne volontairement ou met fin à son contrat de service pour une raison autre que pour une raison justifiée; ou

(ii) ne renouvelle pas son contrat de travail ou de service existant sans le remplacer par un nouveau contrat ou un contrat renouvelé de travail ou de service, dans la mesure ou le gérant s'est vu offrir un renouvellement ou une extension de son contrat de service ou de travail suivant des termes ou conditions substantiellement au moins égales aux termes et conditions du contrat expirant pour une période au moins allant jusqu'à la fin de sa Période Initiale de 5 ans de Gérant; ou

(b) à tout moment suivant la date du Pacte d'Associés:

(i) est licencié ou il est mis fin à son contrat par un membre du Groupe de la Société pour une cause justifiée (außerordentliche Kündigung aus wichtigem Grund); ou

(ii) a violé les dispositions du Pacte d'Actionnaires (chacune étant une "Violation Matérielle"), qui n'a pas (ou a perdu) le pouvoir non restrictif de détenir ou de disposer du Management Strip Stake qui leur appartient (par exemple en vertu du paragraphe §1365 du code civil allemand) ou si la possession légale ou économique ou l'usufruit de tout ou partie du Management Strip Stake appartenant au Gérant est transféré ou est menacé d'être transféré à un tiers, par exemple en cas de divorce, les dispositions précédentes s'appliquent mutatis mutandis à tout ou partie du Management Strip Stake détenu par un Membre de Famille Approuvé ou un Véhicule d'Investissement.

16.1.2 Un Bon Sortant est un Gérant qui:

(a) cesse ou donne ou recoit notification de cesser d'être employé ou autrement engagé par le Groupe de la Société à plein temps et qui n'est pas un Mauvais Sortant; ou

(b) quitte la Société pour cause de décès ou d'une incapacité permanente (tel que défini par les codes du travail ou de sécurité sociale dans la juridiction dans laquelle le Gérant réside tel que déterminé par l'Associé A), ou qui part en retraite à l'âge de 65 ans ou plus; ou

(c) qui est sur le point de quitter le Groupe de la Société et est désigné en tant que Bon Sortant par l'Associé A de façon discrétionnaire qui lorsqu'il prend une telle décision peut spécifier un prix autre que celui prévu à l'article 16.6, dans la mesure ou un tel prix ne peut être plus élevé que ce qui serait normalement payable en application des présents Statuts.

16.2 Si un Gérant devient un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant, alors tout Membre de Famille Approuvé ou tout Véhicule d'Investissement détenant tout Management Strip Stake constituant une partie ou dérivant du Management Strip Stake alloué à l'origine à ce Gérant sera considéré comme étant ou sera traité en conséquence pour les besoins des présents Statuts comme un Bon ou un Mauvais Sortant.

16.3 Si un Gérant devient un Sortant et que la Date de Déclenchement tombe pendant sa Période Initiale de 5 Ans, Reserve GmbH sera habilitée à acquérir la totalité du Management Strip Stake appartenant à ce Gérant (incluant son limited partnership interest dans Management KG (comprenant le montant de la responsabilité (Haftelinge) et le limited partnership interest et tous les droits au capital et d'autres comptes) dans les conditions prévues par le présent article 16. En devenant Associé de la Société, ce Gérant et tout Membre de Famille Approuvé et/ou Véhicule d'Investissement accordent à Reserve GmbH le droit d'acquérir la totalité du Management Strip Stake du Sortant, dans ces circonstances et, en conséquence, chaque Gérant, Membre de Famille Approuvé et Véhicule d'Investissement propose irrévocablement de vendre et de transférer suivant les termes du présent article 16 la totalité de son Management Strip Stake à Reserve GmbH ou une personne que ce dernier désignera; Reserve GmbH ou cette personne qu'il désignera peut accepter cette offre en donnant notification écrite à chacun de ces Gérants, Membres de Famille Approuvés, et Véhicules d'Investissement pendant une période spécifiée à l'article 16.6 ("Option d'Appel du Sortant"). Reserve GmbH peut transférer ce droit d'Option d'Appel du Sortant à toute personne qu'il désignera.

16.4 Si un Gérant devient un Sortant et la Date de Déclenchement après sa Période Initiale de 5 Ans, Reserve GmbH sera habilitée à acquérir la totalité du Management Strip Stake appartenant à ce Gérant (incluant son limited partnership interest dans Management KG (comprenant le montant de la responsabilité (Haftelinge) et le limited partnership interest et tous les droits au capital et d'autres comptes) dans les conditions prévues par le présent article 16. En devenant Associé de la Société, ce Gérant et tout Membre de Famille Approuvé et/ou Véhicule d'Investissement accordent à Reserve GmbH le droit d'acquérir la totalité du Management Strip Stake du Sortant, dans ces circonstances et, en conséquence, chaque Gérant, Membre de Famille Approuvé et Véhicule d'Investissement propose irrévocablement de vendre et de transférer suivant les termes du présent article 16 la totalité de son Management Strip Stake à Reserve GmbH ou une personne que ce dernier désignera; Reserve GmbH ou cette personne qu'il désignera peut accepter cette offre en donnant notification écrite à chacun de ces Gérant, Membre de Famille Approuvé, et Véhicule d'Investissement pendant une période spécifiée à l'article 16.5 ("Option d'Appel de Sortie"). Reserve GmbH peut transférer ce droit d'Option d'Appel de Sortie à toute personne qu'il désignera.

16.5 Toute Option d'Appel déclenchée durant la période spécifiée aux articles 16.3 ou 16.4, expirera 6 mois après sa Date de Déclenchement concernée. En cas d'Option d'Appel exercée en temps utile, Reserve GmbH (ou toute autre entité ou personne désignée par Reserve GmbH, le cas échéant) acquerra la totalité du Management Strip Stake appartenant au Sortant (incluant tout ou partie détenue par tout Véhicule d'Investissement et/ou Membre de Famille Approuvé). A la Date de Déclenchement, les droits de vote et autres droits relatifs au Management Strip Stake sont suspendus et, ni le Gérant, ni le Membre de Famille Approuvé, ni tout Véhicule d'Investissement autorisé ou Pool KG ne sont habilités à les exercer.

16.6 Le prix d'achat payable en vertu d'une Option d'Appel de Sortant dépend de la situation du Sortant et de la chronologie suivante:

16.6.1 Pour les Bons Sortants:

(a) Si la Date de Déclenchement tombe au moment ou avant le premier anniversaire de Date Effective d'Investissement du Sortant, toutes les Parts Sociales de Gérance attribuable au Management Strip Stake seront évaluées au Coût attribuable à ces Parts Sociales;

ou

(b) Si la Date de Déclenchement tombe après le premier anniversaire de la Date Effective d'Investissement du Sortant; et

(i) Si la Date de Déclenchement tombe après le premier anniversaire, mais moins de 13 mois après la Date Effective d'Investissement du Sortant, 25% des Parts Sociales de Gérance attribuables à son Management Strip Stake sera évalué à la Juste Valeur de Marché à la Date de Déclenchement; et

(ii) pour tout mois calendaires écoulés (si cela est le cas) après le premier anniversaire de la Date Effective d'Investissement du Sortant jusqu'au plus le quatrième anniversaire de la Date Effective d'Investissement, un supplément de 2.0833% des Parts Sociales de Gérance attribuables à son Management Strip Stake sera évalué à la Juste Valeur de Marché à la Date de Déclenchement; et

(iii) le restant des Parts Sociales de Gérance attribuables à son Management Strip Stake sera évalué au Coût attribuable à ces Parts Sociales;

ou

(c) Si la Date de Déclenchement tombe après le quatrième anniversaire de la Date Effective d'Investissement du Sortant, 100% des Parts Sociales de Gérance attribuables à son Management Strip Stake sera évalué à la Juste Valeur de Marché à la Date de Déclenchement;

plus

(d) quelle que soit la date à laquelle la Date de Déclenchement tombe, l'intégralité du Prêt d'Associé de Gérance attribuables à son Management Strip Stake plus les intérêts échus non payés attribuables jusqu'à la Date de Déclenchement; moins

(e) quelle que soit la date à laquelle la Date de Déclenchement tombe, toute Value Out, sauf dans la mesure un Evénement de Liquidité qui a donné lieu à toute ou partie de Value Out a déjà été reflété dans le calcul de la Juste Valeur de Marché,

mais ne sera pas inférieur à zéro.

16.6.2 Pour les Mauvais Sortants:

(a) Au moment ou la Date de Déclenchement tombe, le plus petit de ces deux montants:

(i) Son Coût plus tout intérêt échu mais non payé attribuable au Prêt d'Associé de Gérance attribuables à son Management Strip Stake jusqu'à la Date de Déclenchement; ou

(ii) la Juste Valeur de Marché du Management Strip Stake à la Date de Déclenchement; moins

(b) quelle que soit la date à laquelle la Date de Déclenchement tombe, toute Value Out, mais ne sera pas inférieur à zéro.

16.7 Le prix d'achat payable lors de l'Option d'Appel de Sortie est la Valeur de Sortie moins toute Value Out, sauf dans la mesure un Evénement de Liquidité qui a donné lieu à tout ou partie de Value Out a déjà été reflété dans le calcul de la Juste Valeur de Marché, mais ne sera pas inférieure à zéro.

16.8 Dans le cas d'une Option d'appel par Défaut, le Gérant concerné sera considéré comme un Mauvais Sortant pour les besoins de l'évaluation. Si, cependant, le Gérant peut démontrer pour satisfaire l'Associé A (agissant de manière raisonnable) qu'il n'a ni causé et n'est pas non plus responsable de la situation donnant lieu à l'Option d'Appel Par Défaut étant déclenché et qu'il a accompli tous les efforts possibles pour défendre ou éviter une telle situation alors il sera traité comme un Bon Sortant pour les besoins de l'évaluation. Pour éviter tout doute, l'Option d'Appel Par Défaut s'appliquera à l'intégralité du Management Strip Stake.

16.9 Le prix d'achat lors d'une Option d'Appel est dû et payable de la façon suivante:

(a) en vertu d'une Option d'Appel du Sortant ou une Option d'Appel par Défaut: à la Date de Réalisation de l'Option; ou

(b) en vertu d'une Option d'Appel de Sortie:

(i) un montant égal au Coût moins toute Value Out est dû et payable à la Date de Réalisation de l'Option; et

(ii) si la Valeur de Sortie excède la somme du Coût plus toute Value Out, un tel excès sera seulement dû et payable à la réalisation de la Sortie et sera payé sur les produits nets de Sortie tel que prévues par l'article 22.3 sans délais après que les produits de Sortie aient été reçus. Pour éviter tout doute, tout paiement fait au Gérant suivant (i) ne sera pas repayé si la Valeur de Sortie est en fait plus faible que le Coût moins toute Value Out.

16.10 La somme payable lors d'une Option d'Appel de Sortant, conformément à l'article 16.9(b)(i) en lien avec une Option d'Appel de Sortie ou en vertu d'une Option d'Appel par Défaut supportera des intérêts à un taux de 3% p.a. depuis la Date de Déclenchement jusqu'à, mais sans l'inclure, la date à laquelle le paiement est effectué au Gérant concerné et tout Membre de Famille Approuvé concerné et/ou Véhicule d'Investissement.

16.11 L'Associé A peut requérir de chaque Gérant, tout Membre de Famille Approuvé concerné et/ou Véhicule d'Investissement, qu'il nantisse ses Parts Sociales dans son Véhicule d'Investissement et/ou, le cas échéant son intérêt dans la Pool KG de sécuriser ses obligations suivant les présents Statuts, le contrat en vertu duquel un Gérant acquière un tel intérêt et tout autre contrat conclu entre l'Associé A et tout membre du Groupe de la Société en lien avec.

16.12 L'Associé A peut de sa propre discrétion s'accorder avec un Sortant pour que différents termes que ceux spécifiés dans le présent article 16 s'appliquent, en particulier, quant au prix d'achat payable et le moment de ce paiement, dans la mesure ou tout prix d'achat accordé ne peut pas être plus élevé que celui qui serait autrement payable suivant les présents Statuts.

16.13 L'Associé A notifiera au Sortant la Juste Valeur de Marché dans les deux semaines de la Date de Déclenchement. Si dans les quatre semaines de la Date de Déclenchement un Sortant s'oppose à l'évaluation notifiée par l'Associé A et qu'une solution ne puisse être trouvée d'un commun accord dans les quatre semaines après que l'objection a été soulevée, le Gérant objectant peut requérir qu'un expert extérieur (Schiedsgutachter) soit nommé par une décision conjointe de l'Associé A et du Gérant objectant ou, si une telle décision conjointe ne peut être prise dans les deux semaines suivantes, par un expert nommé par IDW (Institut des Wirtschaftsprüfer). Ce Schiedsgutachter déterminera la Juste Valeur de Marché à partir de la date à laquelle la dernière évaluation a été faite et rapportée par les Fonds CVC à leurs investisseurs et sur une base comparative. La Juste Valeur de Marché déterminée par l'expert, peut, pour éviter tout doute, être supérieure ou inférieure à la Juste Valeur de Marché telle que calculée et présentée par l'Associé A. Pour les besoins de la détermination, le Schiedsgutachter appliquera (i) l'EBITDA consolidé apparaissant dans les derniers bilans consolidés et audités du Groupe de la Société, (ii) un multiple marché et (iii) une base libre dette/espèces. Son évaluation liera l'Associé A et le Gérant objectant. Les coûts de cet expert extérieur seront supportés par le Gérant objectant, si la Juste

Valeur de Marché déterminée par l'expert extérieur n'excède pas d'au moins 10% la Juste Valeur de Marché notifiée par l'Associé A. A défaut, de tels coûts seront répartis de façon égale entre l'Associé A et le Gérant.

16.14 Pour les besoins du présent article 16:

16.14.1 toutes références au Management Strip Stake, les Parts Sociales de Gérance et les Prêts d'Associés de Gérance sont des références à celles détenues par ou attribuables au Sortant à la Date de Déclenchement, incluant toute Date Effective d'Investissement du Sortant acquis après, mais nonobstant tous autres instruments qui peuvent avoir été vendus, rachetés ou autrement transférés avant la Date de Déclenchement relativement à un Evénement de Liquidité; et

16.14.2 au moment de tout Evénement de Liquidité, à moins qu'il en soit autrement spécifiquement déterminé par l'Associé A, toute Value-Out sera considérée et interprété pour être appliqué (et les instruments appropriés ou titres seront retirés) dans l'ordre suivant:

- a) au re-paiement des intérêts échus mais non payés sur les Prêts d'Associés de Gérance (s'il y en a);
 - b) au re-paiement du principal des Prêts d'Associés de Gérance (s'il y en a);
 - c) aux Parts Sociales Vested; et
 - d) aux Parts Sociales de Gérance qui ne sont pas des Parts Sociales Vested;
- et cet article 16 doit être interprété et appliqué en conséquence.

E - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17.

17.1. Toutes les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des Associés devant être tenue au siège social de la Société et au moins une fois par an. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoirement requise aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et, dans cette hypothèse, les décisions des Associés pourront valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'assemblée générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

17.2. Chaque Associé pourra prendre part aux assemblées générales ou aux décisions écrites. Il aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

17.3. Les assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou porteur aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée ou dans l'hypothèse où les Associés acceptent toute notification dans un délai de préavis plus bref au Conseil de Gérance, l'assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins 8 jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts).

17.4. Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis, par fax, par email, par téléphone ou visioconférences.

17.5. (i) Sous réserve des dispositions aux points (ii) et (iii) ci-dessous, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du nombre total de Parts Sociales alors en émission.

(ii) Sous réserve des dispositions aux points (iii), les modifications des Statuts seront prises par une décision favorable (x) d'une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du nombre total de Parts Sociales alors en émission (sans considération de la Catégorie).

(iii) Toutes décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% des Parts Sociales en émission.

Art. 18. En cas d'Associé unique, un tel Associé exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés suivant les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année, les comptes sont arrêtés et le ou les Membres du Conseil dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que le bilan et les comptes de pertes et profits dans lesquels une dépréciation nécessaire des charges doit être faite.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires, constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 21. Distribution de Profits Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 22. Dissolution - Liquidation

22.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

22.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

22.3 Distribution des produits en cas de Sortie

Les produits nets en espèce d'une Sortie, reçus et disponibles à la distribution (après tout arrangement de paiement différé retenu ou d'autres arrangements similaires et toutes taxes ou autres charges devant être supportés par tout membre du Groupe de la Société) sera utilisé et distribué dans l'ordre suivant:

22.3.1 tous coûts de transaction et dépenses, supportés relativement à une sortie sera remboursé;

22.3.2 tout prêt ou facilités de crédit, supportés au niveau de l'Associé A ou du Groupe de la Société relativement au financement de toute acquisition dans le Groupe de la Société ou tout autre financement du Groupe de la Société plus tout intérêt échu sera établi;

22.3.3 tout montant restant du à un Sortant suivant l'article 16 sera établi;

22.3.4 tout intérêt échu sur les Prêts d'Associés et Dette d'Associé Additionnel, sera établi;

22.3.5 tous les montants du principal des Prêts d'Associés et Dettes d'Associé Additionnel, sera établi;

22.3.6 pari passu avec 22.3.5 tous les montants des dividendes non payés sur les Parts Sociales ordinaires préférentielles de la Société sera payé; et

22.3.7 le montant restant sera distribué aux associés de la Société au prorata de leur actionariat dans la Société à la Date de Sortie.

22.4 Pour éviter tout doute (et sans préjudice pour l'ordre de priorité établi ci-dessus), si et dans la mesure où les produits de la Sortie ne sont pas suffisants pour satisfaire toutes les obligations de paiement d'une catégorie particulière spécifié dans l'ordre ci-dessus, ensuite au sein d'une telle catégorie les produits seront établis pari passu entre les personnes ayant droit à une proportion de ce à quoi elles ont droit dans une telle catégorie.

Art. 23. Référence à la loi Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Définitions

Affiliés

signifie toute personne qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires détient ou contrôle, est détenue ou est contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou possédé par une personne spécifiée, et relativement à cela (i) le terme "contrôle" (incluant les termes "contrôlant", "contrôlé par" et "sous le contrôle commun de") signifiera la possession, direct ou indirect, du pouvoir de déterminer ou de faire déterminer la gestion et les règles d'une personne, soit par le biais de la possession de la majorité des droits de votes, ou par contrat ou par d'autres moyens; et au surplus (ii) lorsque le terme est utilisé en référence aux Fonds CVC, il s'entendra d'une entité contrôlée par ou sous le contrôle commun d'un autre mandataire, trustee, general partner, custodian, conseiller ou gérant de ces Fonds CVC.

Associé(s)

a le sens qui lui est donné à l'article 6.1.

Associé A

signifie le détenteur de Parts Sociales A de temps à autres.

Bon Sortant

a le sens qui lui est donné à l'article 16.1.2.

Cible

signifie DSI Holding GmbH, qui était une société à responsabilité limitée régie selon les lois allemandes ayant ses bureaux à Dywidagstr. 1, 85609 Aschheim, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 163190 avec le registre commercial de la cour locale de Munich. La Cible a ensuite été fusionnée dans la Holding Cible et renommée sous le nom de DSI Holding (Deutschland) GmbH.

Conseil de Gérance

a le sens qui lui est donné à l'article 8.1.

Coût

signifie le montant total en espèces investi par un Gérant et tout Membre de Famille Approuvé ou Véhicule d'Investissement pour le Management Strip Stake attribuable à ce Gérant (à travers Pool KG), sans égard pour les intérêts échus mais non payés, les profits ou dividendes.

Date de Déclenchement

signifie la plus proche date à laquelle une notification de la démission du Gérant,

	de la fin de son contrat ou de son licenciement est donnée, à laquelle un Gérant part en retraite ou autrement cesse d'être actif à plein temps pour le Groupe Cible, à laquelle son contrat d'emploi ou de service prend fin sans renouvellement, à laquelle une Violation matérielle a été commise, à laquelle un pouvoir de disposition de propriété légale ou usufruit sont perdus, ou à laquelle il meurt ou devient incapable de façon permanente.
Date Effective d'Investissement	signifie la date effective de la première acquisition d'un Gérant d'un intérêt dans Pool Kg, puisque la même chose est spécifié dans le contrat suivant lequel il a acquis cet intérêt.
Date de Réalisation de l'Option	signifie la date à laquelle le transfert de propriété du Management Strip Stake concerné s'opère au profit de l'acheteur suivant l'exercice d'une Option d'Appel.
Date de Sortie	signifie la date à laquelle l'IPO, la Vente Négociée ou la Vente d'Actifs est close.
Dette Additionnel d'Associé	Signifie tout apport additionnel à la Société par le biais du financement de dette additionnel (ou économiquement équivalente) devant être fourni par les Fonds CVC (au moyen de l'Associé A) et, s'ils le veulent sur une base pro-rata, par tous Associés et les Gérants (au moyen de Pool KG).
Droit Drag Along	a le sens qui lui est donné à l'article 15.
Événement de Liquidité	a le sens qui lui est donné dans la définition Value Out.
Gérants	signifie tout futurs ou actuels gérants du Groupe de la Société auxquels il sera offert l'opportunité d'un co-investissement (indirect) dans la Cible au travers de Pool KG, qui détiendra l'investissement dans la Société pour eux et qui sont déterminés par les Associés A de temps à autres.
Groupe Cible	signifie toutes les sociétés appartenant à la Cible.
Groupe de la Société	signifie la Société et ses filiales.
Holding Cible	signifie DSI Holding (Deutschland) GmbH (anciennement MFG Holding (Deutschland) GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Dywidagstr. 1, 85609 Aschheim, Germany, immatriculée sous le numéro HRB 157836 auprès du registre commercial de la cour basse de Munich.
IPO	signifie l'émission de Parts Sociales de la Société ou une société affiliée sur une bourse de marché reconnue, en particulier mais pas seulement, en Allemagne, dans l'Union Européenne et aux Etats Unis.
Juste Valeur de Marché	signifie, dans le cas de l'Option d'Appel d'un Sortant, la valeur de la Société telle qu'elle aura été indiquée par les Fonds CVC à leurs investisseurs avant la Date de Déclenchement, en accord avec les méthodes d'évaluation appliquées par les Fonds CVC, dans le cadre desquelles toute remise spéciale (s'il y a lieu) quant à la non-liquidité et le risque d'un investissement non coté par rapport à un investissement coté sera ignoré.
Loi	a le sens qui lui est donné à l'article 1.
Luxco 3	signifie DSI International Luxembourg S.à r.l. (anciennement MFG International S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.523, qui est l'associé unique de la Holding Cible.
Management Strip	les Parts Sociales B (qui reflètent 10% d'intérêt dans la Société) et les Prêts d'Associé tels que détenus par Pool KG.
Management Strip Stake	signifie les Parts Sociales B et tout preferred equity certificates devant être émis par la Société de temps à autres.
Mauvais Sortant	a le sens qui lui est donné à l'article 16.1.1.
Membre de Famille Approuvé	a le sens qui lui est donné à l'article 13.2.1.
Membre du Conseil	a le sens qui lui est donné à l'article 8.1.
Offre Tag Along	a le sens qui lui est donné à l'article 14.2.
Option d'Appel	signifie chaque Option d'Appel d'un Sortant tel que désigné l'article 16.6, chaque Option d'Appel de Sortie tel que désigné à l'article 16.4 et chaque Option d'Appel Par Défaut tel que prévu l'article 13.3.
Option d'Appel de Sortie	a le sens qui lui est donné à l'article 16.4.
Option d'Appel du Sortant	a le sens qui lui est donné à l'article 16.3.

Option d'Appel Par Défaut	a le sens qui lui est donné à l'article 13.3.
Pacte d'Associés	signifie tout pacte d'associés qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autres.
Parts Sociales	a le sens qui lui est donné à l'article 6.1.
Parts Sociales A	a le sens qui lui est donné à l'article 6.1.
Parts Sociales B	a le sens qui lui est donné à l'article 6.1.
Parts Sociales de Gérance	a le sens qui lui est donné à l'article 6.1.
Parts Sociales Vested	signifie les Parts Sociales de Gérance qui sont sur le point d'être évaluées à la Juste valeur de Marché pour les besoins de l'article 16.6.
Période Initiale de 5 Ans	a le sens qui lui est donné à l'article 16.1.1 (a).
Plan de Co-Investissement	a le sens qui lui est donné à l'article 14.4.
Pool K.G.	signifie DSI MEP GmbH & Co. KG (anciennement MFG MEP GmbH & Co. KG), ayant son siège social Frankfurt am Main (dans le futur: Bad Soden am Taunus), Allemagne, immatriculé sous le numéro HRA 44115 avec le registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main.
Président	a le sens qui lui est donné à l'article 8.1.
Prêts d'Associé	signifie les preferred equity certificates, et les yield free preferred equity certificates émis par la Société de temps à autres.
Prêts d'Associé de Gérance	signifie les preferred equity certificates émis par la Société au bénéfice des Gérants.
Société	a le sens qui lui est donné dans l'article 1.
Sortant	signifie un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant.
Sortie	signifie une IPO réussie, une Vente Négociée ou Vente d'Actifs.
Statuts	a le sens qui lui est donné dans l'article 1.
Tiers	a le sens qui lui est donné dans l'article 14.1.
Valeur de Sortie	signifie un montant égal aux produits qu'un Sortant aura reçu suite à la réalisation de la Sortie relativement à 00% du Management Strip Stake lui étant attribuable qu'il ait vendu ce stake au moment de la Sortie (ignorant tout lockups ou restrictions de négociations dans le cas d'une IPO).
Value Out	signifie toutes espèces ou tout équivalents en espèces, titres, instruments de dette, coupons ou autre contrepartie reçue par ou payable ou du à un Gérant jusqu'à et incluant la Date de Réalisation de l'Option en lien avec le Management Strip Stake lui étant attribuable, incluant mais sans être limité à, (i) intérêts, dividendes et retraits de profits et (ii) produits de vente, retraite ou re-paiement de toutes Parts Sociales de Gérance ou Prêts d'Associé de Gérance ou Management Strip Stake dans tous les cas prévus précédemment suivant (i) et (ii) soit suite à une vente, rachat, remboursement ou réduction de capital.
Véhicule d'Investissement	a le sens qui lui est donné dans l'article 13.2.2.
Vente d'Actifs	signifie soit (i) une Vente Négociée ou une IPO de l'Associé A ou de la Holding Cible ou l'une de ses filiales, ou (ii) la vente de la majorité des parts sociales dans la Holding Cible ou l'une ou toutes ses filiales (par le biais d'une Vente Négociée ou une IPO) ou (iii) la vente de substantiellement tous actifs opérationnels (Betriebsnotwendiges Vermögen) de la Holding Cible ou de l'une quelconque ou de toutes les filiales qui dans chaque cas mène à la suspension des affaires (Betriebeinstellung) du Groupe Cible.
Vente Déclencheuse	a le sens qui lui est donné dans l'article 14.1.
Vente Exemptée	a le sens qui lui est donné dans l'article 14.4.
Vente Négociée	signifie une vente négociée de Parts Sociales dans la Société à une ou plusieurs personnes (autre que l'Associé A ou l'un de ses affiliés, tout fonds géré par l'Associé A ou les Gérants) soit au travers d'une vente en espèce ou une fusion, swap ou des transactions actions pour actions similaires.
Violation Matérielle	a le sens qui lui est donné dans l'article 16.1.1 (b) (ii).

Tout autre terme non définit dans les présents Statuts se trouvera être définit dans le Pacte d'Associés."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6319. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071986/239/1385.

(090085111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Agiofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.461.

Le Bilan au 31-déc-06 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009072149/12.

(090085311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Agiofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.461.

Le Bilan au 31-déc-05 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009072150/12.

(090085308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Montevideo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MONTEVIDEO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072338/16.

(090085686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

LTD, Lux Trade Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R.C.S. Luxembourg B 74.437.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX TRADE DEVELOPMENT S.A.

Signature / A. RICHARDY / R. MICHELS

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072011/12.

(090085618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Three Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072010/10.

(090085637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072007/12.

(090085540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.759.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072014/10.

(090085599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kamps Private Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.036.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handelsregister von Luxemburg eingereicht.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009072118/10.

(090085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.638.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2009

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2009 que:

- M. Jean-Pierre Winandy, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14 rue Edward Steichen a été nommé Président du Conseil d'Administration et délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2010.

- M. Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde a été nommé Administrateur Délégué, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Fivecom Société
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009072402/18.

(090085390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A. CoRe Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.926.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 14 novembre 2008, que:

- La démission de la fonction d'administrateur la société à responsabilité limitée Balian S.à.r.l. RCS Luxembourg B. 121096, siège social au 41, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg représentée par son gérant Monsieur Jean-François Mirarchi;

- La nomination de la fonction d'administrateur de Monsieur Laurent Chapelle, employé privé, né le 16 janvier 1971 à Yvetot (France), demeurant à F-57000 Metz, au 6, rue des Treize, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009072405/19.

(090085348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

Les mandats d'administrateurs de Gilbert DE GRAEF (administrateur et Président) (58/C Donksesteenweg, B-2930 Brasschaat), Rik VANDENBERGHE (administrateur et Vice-Président) (2 Lange Leemstraat, B-2018 Anvers) et Karl VAN BORM (33, Bloemistenstraat, B-2140 Anvers) sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Ernst & Young (7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach) en tant que commissaire aux comptes pour un période de un an qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072411/17.

(090085168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072414/18.

(090085142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEDF II France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.988.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072416/18.

(090085124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bonni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 93.254.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 02/06/2009

1) L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat d'administrateur de Mme Johana BODART dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

2) L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Raymond GOEBEL dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

3) L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat est de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONNI INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2009072408/18.

(090085275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

P.B. Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 114.766.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 15/05/2009

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.B. PARTICIPATIONS SA

Signature

Référence de publication: 2009072406/14.

(090085286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Domaine de la Garde, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 114.465.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 02/06/2009

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMAINE DE LA GARDE SA

Signature

Référence de publication: 2009072407/14.

(090085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Affino Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 114.129.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 15/05/2009

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFFINO GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2009072409/14.

(090085252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Jean-Philippe Balon

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2009072397/12.

(090085181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Adler Mode, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 27.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009072354/7851/11.

(090085372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Camaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 58.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009072356/7851/11.

(090085389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Soluphil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 109, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 17.662.

Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009072392/11.

(090085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072307/10.

(090085470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072308/10.

(090085472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ERACLES Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.678.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072309/10.

(090085474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Emerging Europe Real Estate Trust Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.951.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072310/10.

(090085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Powerloct Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.138.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de POWERLOCT EUROPE SA RC B 106138 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072312/11.

(090085433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Top Productions Méditerranée S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.700.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de TOP PRODUCTIONS MEDITERRANEE SA RC B 96700 - route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072313/11.

(090085432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Top Nutrition, Sport et Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.512.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de TOP NUTRITION, SPORT ET MANAGEMENT SA RC B 96512 - route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072314/11.

(090085429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Ladelux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.825.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de LADELUX SA RC B 94825 - route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.
La Fiduciaire Sofirom Sàrl
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072315/11.

(090085426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A.T. Electronics S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.824.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de AT ELECTRONICS SA RC B 94824 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.
La Fiduciaire Sofirom Sàrl
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072317/11.

(090085424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Marnel Diffusion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.404.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de MARNEL DIFFUSION SA RC B 85404 - route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 10 juin 2009.

Rombach, le 10 juin 2009.
La Fiduciaire Sofirom Sàrl
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009072318/11.

(090085420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Sraddha A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.379.

Je soussigné, Suzette KALBUSCH, demeurant à L-9755 HUPPERDANGE, Hauptstroos 20, démissionne de mon poste d'administrateur de la société SRADDHA A.G., domiciliée à L-9968 LAUSDORN, maison 57, (N° Registre de commerce: B 106 379) à partir du 11 juin 2009.

Fait à Hupperdange, le 11 juin 2009.

Suzette KALBUSCH.

Référence de publication: 2009072321/10.

(090085098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072306/10.

(090085469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kanaka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.535.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 19 janvier 2009

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Certifié sincère et conforme
KANAKA HOLDING S.A.
L. MOSTADE / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071255/23.

(090083401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072008/11.

(090085539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009072122/10.

(090085225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Aleph, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009072125/10.

(090085223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Maier und Hassel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.809.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03 mars 2009

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072590/23.

(090085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Formation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 84.335.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FORMATION", avec siège social à L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 84 335, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 mai 2009, numéro 2009/0910 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 mai 2009, relation: CAP/2009/1662, ce qui suit:

1) la société à responsabilité limitée "CIS, S.à r.l.", avec siège social à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy, inscrite au RCSL sous le numéro B 18 190, a cédé à Monsieur Jan-A. THOMMES, employé privé, né à Luxembourg le 2 août 1957, demeurant à L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois, soixante-quinze (75) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société.

Après cette cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Alain CALMES, soixante-quinze parts sociales	75
- Monsieur Jan-A. THOMMES, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent cinquante parts sociales	150

2) Les associés ont accepté la démission de la société "CIS, S.à r.l.", prédite, comme gérante de la société.

3) Monsieur Alain CALMES, prédit, est actuellement gérant unique de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Bascharage, le 4 juin 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009072591/27.

(090085457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.